

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 29/07/2024 - 7665 - 2021 D 00480 - 898 942 065 - 803

BILAN ACTIF

Période du 01/05/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 24/06/2024

ACTIF		du 01/05/2021 au 31/12/2022 (20 mois)		du Néant			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		1 535 603,73		1 535 603,73	99,19		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		8 603,00		8 603,00	0,56		
TOTAL (I)		1 544 206,73		1 544 206,73	99,75		
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		3 944,86		3 944,86	0,25		
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		3 944,86		3 944,86	0,25		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 548 151,59		1 548 151,59	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (20 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 120 000,00)	120 000,00	7,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-34 195,14	-2,20
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	85 804,86	5,54
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	1 262 183,00	81,53
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	200 163,73	12,93
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	1 462 346,73	94,46
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 548 151,59	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/05/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 24/06/2024

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/05/2021 au 31/12/2022		du Néant		Variation	
						%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation %
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation (I)							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			28 629,02			28 629	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			125,00			125	N/S
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation (II)			28 754,02			28 754	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-28 754,02			-28 754	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés			41,70			41	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)			41,70			41	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées			5 482,82			5 482	N/S
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)			5 482,82			5 482	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 441,12			-5 441	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-34 195,14			-34 195	N/S

120

ANNEXE

Période du 01/05/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 24/06/2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 20 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 548 151,59 E.

Le résultat net comptable est une perte de 34 195,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/06/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME**

ANNEXE

Période du 01/05/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 24/06/2024

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

803

Société à responsabilité limitée au capital de 120 000,00 Euros

Siège social : 16-18 Rue De Cherbourg

14230 ISIGNY-SUR-MER

R.C.S : Caen B 898.942.065

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Résolution N°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte** de **-34 195,14** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-34 195,14** Euros, de la façon suivante :

- Au poste « Report à nouveau » pour un montant de **- 34.195,14 euros**

Il passera de **0,00** euros à la somme de **-34.195,14** euros après affectation.

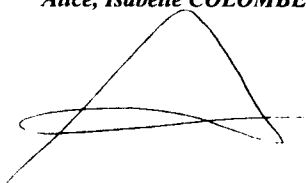
Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

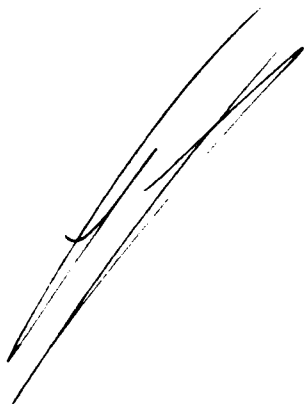
Pour copie certifiée conforme

La gérance

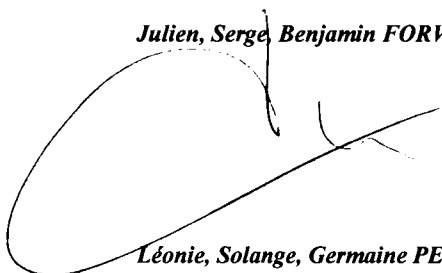
Alice, Isabelle COLOMBE



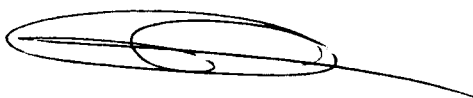
Johan, Denis NICOLAS



Julien, Serge, Benjamin FORVEILLE



Léonie, Solange, Germaine PETITOT



803

S.A.R.L. au capital de 120 000,00 Euros

Siège social : 16-18 Rue De Cherbourg

14230 ISIGNY-SUR-MER

R.C.S : Caen B 898.942.065

Texte des résolutions proposées

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30/06/2022

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **une perte de -34 195,14 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte de -34 195,14 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-34 195,14 Euros**, de la façon suivante :

- Au poste « Report à nouveau » pour un montant de **- 34.195,14 euros**

Il passera de **0,00 euros** à la somme de **-34.195,14 euros** après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

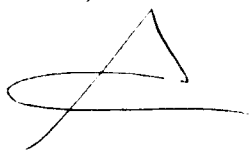
L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La Gérance

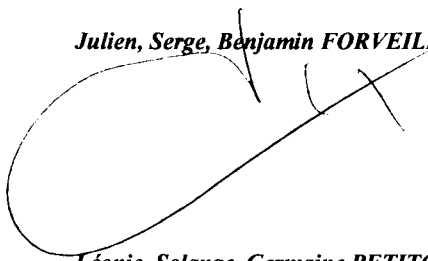
Alice, Isabelle COLOMBE



Johan, Denis NICOLAS



Julien, Serge, Benjamin FORVEILLE



Léonie, Solange, Germaine PETITOT

